

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

No. R-3950-2015

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,  
société dûment constituée, ayant sa principale  
place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les  
ville et district de Montréal, province de Québec,  
(ci-après « Gaz Métro »),

---

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ**  
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

---

Je soussigné, **JACQUES MARTIN**, faisant affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur, Technologies de l'information chez Gaz Métro;
2. Dans le cadre du dossier R-3950-2015, Gaz Métro a déposé, sous pli confidentiel, les informations caviardées relatives aux coûts du Projet contenues à la demande ainsi qu'à la pièce Gaz Métro-1, Document 1 (« **Informations Confidentielles** »);
3. Gaz Métro soumet que dans l'éventualité où, suite à la réalisation des travaux relatifs à la phase 1 du Projet, une révision de ceux-ci par un nouveau fournisseur s'avérerait nécessaire, la divulgation des Informations Confidentielles nuirait à la saine gestion du processus d'appel d'offres qui s'en suivrait, notamment en permettant aux nouveaux soumissionnaires d'ajuster leur offre en conséquence;
4. Quant aux données relatives aux coûts totaux du Projet, étant donné qu'une portion significative de ces coûts est sujette au processus d'appel d'offres, il est nécessaire que ces derniers demeurent confidentiels afin d'éviter que le fournisseur retenu n'ajuste ses coûts en fonction des Informations Confidentielles;
5. Bref, permettre la divulgation des Informations Confidentielles serait de nature à empêcher Gaz Métro de bénéficier du meilleur prix possible, et ce, au détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
6. Compte tenu de ce qui précède, Gaz Métro est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations Confidentielles, et ce, jusqu'à la finalisation du Projet;
7. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ**, à Montréal, le 16 novembre 2015.

*(s) Jacques Martin*

---

**JACQUES MARTIN**

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
à Montréal, ce 16<sup>e</sup> jour de novembre 2015

*(s) Mélanie Beauvais, 181625*

---

Commissaire à l'assermentation pour  
tous les districts judiciaires du Québec